

---

# Fiches thématiques

---

Emploi, salaires

## Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer hors Mayotte.

Sur les sites Internet de l'Insee ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Au premier trimestre 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové. Certaines reformulations du nouveau questionnaire ont modifié la teneur des réponses d'une petite proportion de la population enquêtée. Ceci a eu un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs sur le marché du travail. L'Insee a publié les principales séries réropolées dans l'*Informations Rapides* de mars 2014 relative aux résultats de l'enquête Emploi au quatrième trimestre 2013. Dans cet ouvrage, les séries portant sur l'activité, l'emploi et le chômage au sens du Bureau international du travail ont été réropolées, ce qui permet des comparaisons avec les années antérieures.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## 3.1 Formation et emploi

Jusqu'au milieu des années 1990, le niveau de diplôme des jeunes a fortement progressé. Il s'est stabilisé depuis. Ainsi, 43 % des jeunes qui sortent de formation initiale entre 2010 et 2012 sont diplômés du supérieur, contre environ 15 % à la fin des années 1970. Selon les critères de l'Union européenne, le seuil minimum de qualification correspond à l'obtention d'un **diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire** (CAP, BEP ou baccalauréat en France). En 2013, en France métropolitaine, 14 % des jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas acquis un tel diplôme. Cette situation est plus fréquente chez les garçons que chez les filles (16 % contre 12 %).

Dans les premières années suivant la fin de leurs études, les jeunes sont plus souvent confrontés au chômage. En 2013, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans se situe à 20,3 %, contre 9,8 % pour l'ensemble des actifs. À distance plus grande de la **sortie de formation initiale**, le taux de chômage diminue et atteint 12,5 % pour ceux qui ont achevé leurs études depuis cinq à dix ans.

Les jeunes peu diplômés sont beaucoup plus exposés au chômage. Ainsi, en 2013, un à quatre ans après leur sortie du système éducatif, 48,9 % des jeunes actifs sortis sans diplôme (ou avec seulement le brevet des collèges) sont au chômage, contre 28,3 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP et 9,2 % des diplômés du supérieur long. Quel que soit le niveau de diplôme, le taux de chômage diminue avec l'ancienneté sur le marché du travail mais il subsiste toujours un écart entre diplômés et non-diplômés.

Lors des périodes de ralentissement économique, la situation des débutants se dégrade davantage que celle de l'ensemble des actifs. Ainsi, au plus fort de la crise entre 2008 et 2009, le taux de chômage des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis un à quatre ans a augmenté plus

fortement (+ 5,8 points) que celui de l'ensemble des actifs (+ 1,7 point). Le taux de chômage des jeunes actifs a légèrement reculé entre 2010 et 2011 puis il a augmenté à nouveau en 2012 et atteint 20,3 % en 2013. Cette hausse a touché tous les débutants, quel que soit leur niveau de diplôme.

La part de jeunes actifs en emploi « temporaire » (intérim, contrat à durée déterminée, contrat aidé, stage, etc.) diminue avec le niveau de diplôme. Parmi les jeunes actifs ayant un emploi et sortis depuis un à quatre ans du système éducatif, 24 % des diplômés de l'enseignement supérieur long ont un contrat à durée limitée contre la moitié des jeunes ayant au plus le brevet des collèges. Par ailleurs, comme pour l'ensemble des personnes en emploi, un à quatre ans après la fin des études, le temps partiel concerne davantage les jeunes femmes actives que les jeunes hommes actifs (24 % contre 10 %). Les jeunes actives sortant de l'enseignement secondaire sont davantage concernées, ce taux s'établissant à 35 % pour les titulaires d'un baccalauréat, d'un CAP ou d'un BEP contre 17 % pour les diplômées du supérieur (respectivement 12 % et 7 % pour les jeunes hommes actifs).

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse et investit l'ensemble du champ de la formation professionnelle des jeunes. En France, le nombre d'apprentis a presque doublé en 20 ans et atteint 438 100 en 2012-2013. Après un gain de 10 000 apprentis entre 2010-2011 et 2011-2012 (+ 2,4 %), le nombre d'apprentis progresse moins entre 2011-2012 et 2012-2013 (gain de 1 800 apprentis, soit + 0,4 %). Si le CAP domine encore, il n'accueille dorénavant que quatre apprentis sur dix. Le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel accueillent 27 % des apprentis, le brevet de technicien supérieur et le diplôme universitaire de technologie 17 %, les licences, masters et diplômes d'ingénieur 14 %. ■

### Définitions

**Diplômes du second cycle de l'enseignement secondaire** : cette catégorie rassemble les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), les brevets d'études professionnelles (BEP), les baccalauréats ainsi que les diplômes équivalents (niveau V ou IV).

**Sortie de formation initiale** : première interruption d'au moins un an du parcours de formation (études scolaires ou universitaires, y compris l'apprentissage s'il s'est effectué dans la continuité de la scolarité).

### Pour en savoir plus

- *Repères et références statistique*, Depp, édition 2014.
- *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Femmes et hommes en début de carrière », *Insee Première* n° 1284, février 2010.

## 1. Niveau de diplôme et d'inscription le plus élevé des jeunes de 20-24 ans

en %

	2004	2007	2010	2013			
	Ensemble			Ensemble		Hommes	Femmes
				(en milliers)			
<b>Diplômés</b>	<b>83</b>	<b>82</b>	<b>83</b>	<b>86</b>	<b>3 139</b>	<b>84</b>	<b>88</b>
Enseignement supérieur, bac et équivalents	65	65	67	72	2 628	68	76
CAP-BEP	18	17	16	14	511	16	12
<b>Sortis sans diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire en...</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>506</b>	<b>16</b>	<b>12</b>
... classe de terminale	5	5	4	3	109	4	3
... dernière année de CAP ou BEP	4	4	4	3	116	4	2
... année de 2 <sup>de</sup> ou 1 <sup>re</sup> de bac général ou technologique	1	2	2	1	48	1	1
... 1 <sup>er</sup> cycle, 1 <sup>re</sup> année de CAP ou BEP	7	7	7	7	233	7	6
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>3 645</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 2. Taux de chômage au sens du BIT en 2013 selon le diplôme et la durée écoulée depuis la fin des études initiales @

en %

	Sortis depuis 1 à 4 ans	Sortis depuis 5 à 10 ans	Ensemble de la population
Diplôme de l'enseignement supérieur long <sup>1</sup>	9,2	6,3	<b>6,1</b>
Diplôme de l'enseignement supérieur court <sup>2</sup>	13,0	5,8	<b>5,7</b>
Baccalauréat	22,5	12,3	<b>10,1</b>
CAP, BEP	28,3	18,7	<b>10,0</b>
Aucun diplôme, certificat d'études ou brevet	48,9	33,2	<b>16,1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>20,3</b>	<b>12,5</b>	<b>9,8</b>

1. Notamment licence, master, doctorat, écoles de commerce et d'ingénieur.

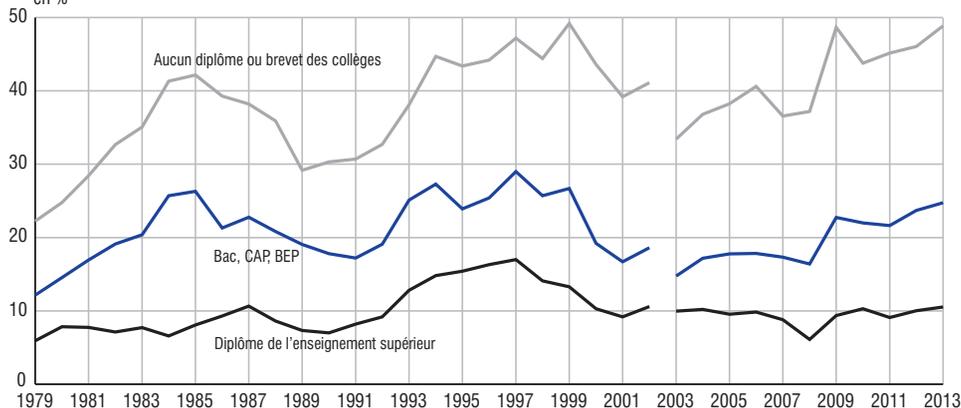
2. Notamment DUT, BTS, Deug, diplômes paramédicaux et sociaux.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2013.

## 3. Taux de chômage au sens du BIT selon le diplôme, 1 à 4 ans après la fin des études initiales

en %



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : les taux de chômage présentés dans cette figure correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. À partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation d'Eurostat, adoptée par l'Insee depuis novembre 2007 ; le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries 2003-2012 ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 3.2 Population active

En moyenne en 2013, la **population active** est estimée à 28,6 millions de personnes en France métropolitaine selon l'**enquête Emploi**, dont 14,9 millions d'hommes et 13,7 millions de femmes. Le **taux d'activité** des personnes âgées de 15 à 64 ans s'établit à 71,1 % en 2013, en hausse pour la deuxième année consécutive (+ 0,4 point après + 0,5 point en 2012). Au cours des deux dernières années, le taux d'activité des 25-49 ans se stabilise à 88,9 % ; celui des 15-24 ans baisse de 0,6 point, principalement en 2012, pour atteindre 37,3 %. L'augmentation du taux d'activité des 15-64 ans est donc entièrement soutenue par l'activité des personnes de 50 à 64 ans : en deux ans, leur taux d'activité a augmenté de 3,6 points. Sur les seuls 55-64 ans la hausse est encore plus importante (+ 5,0 points), en lien avec l'effet des réformes des retraites. Avant 2008, les départs massifs en retraite des générations du *baby-boom* masquaient le changement du comportement d'activité des personnes de 50 ans ou plus. L'**espérance apparente d'activité** des 50-64 ans permet de neutraliser ces effets démographiques. Entre 2003 et 2008, elle augmentait de 0,1 année par an. Depuis 2009, elle augmente un peu plus vite, de 0,2 à 0,3 année par an.

En 2013, elle s'établit à 9,2 ans, contre 7,5 ans en 2003.

En 2013, les taux d'activité des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans s'établissent respectivement à 75,4 % et 67,0 %. Pour les hommes, il est quasi stable sur un an. Pour les femmes, il s'accroît de 0,7 point en 2013, après + 0,5 point en 2012 et deux années de stabilité en 2010 et 2011, qui contrastaient avec la hausse régulière enregistrée depuis 1975. Pour les hommes comme pour les femmes, le taux d'activité est en hausse pour les 50-64 ans (+1,1 point pour les hommes et +1,2 point pour les femmes) et en baisse pour les 15-24 ans (- 0,1 point chacun, respectivement à 40,7 % et 33,9 %). En revanche, le taux d'activité des 25-49 ans évolue de manière contrastée en 2013 : il diminue pour les hommes (- 0,3 point en 2013 et - 1,4 point depuis 2008) mais augmente pour les femmes (+ 0,6 point en 2013 et + 0,5 point depuis 2008).

Selon les dernières projections de l'Insee, le nombre d'actifs augmenterait fortement jusqu'en 2025, puis se stabiliserait, avant de repartir à la hausse à partir de 2035 si la fécondité demeurait à un niveau élevé. Il atteindrait 30,1 millions en 2030 et 31,2 millions en 2060. ■

### Définitions

La **population active** regroupe les personnes en emploi (la population active occupée) et les chômeurs ; ces concepts sont entendus ici selon les définitions BIT (voir  *fiches 3.3 et 3.4*). Cette population active diffère de l'estimation en glissement publiée dans les *Notes de conjoncture* de l'Insee, qui utilisent pour l'emploi les données issues des estimations d'emploi.

L'**enquête Emploi**, réalisée par l'Insee depuis 1950, est la source statistique qui permet de mesurer le chômage et l'emploi au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, la durée du travail, les emplois précaires et permet de mieux cerner les changements de situation vis-à-vis du travail. Depuis 2003, elle est trimestrielle et réalisée en continu au cours de chaque trimestre. En 2013, son questionnaire a été rénové. Certaines reformulations de question ont joué sur la teneur des réponses d'une petite proportion des personnes enquêtées. Ceci a un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs, mais n'affecte pas les variations. Cet ouvrage présente les résultats observés en 2013 avec le questionnaire rénové. Les séries ont été rétrolées pour les rendre cohérentes avec ce questionnaire.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Pour une année donnée, l'**espérance apparente d'activité** correspond à la somme des taux d'activité à chaque âge observés cette année-là. Cet indicateur est un résumé de l'activité de l'année, indépendant de la structure démographique : il représente le nombre d'années passées en activité d'une génération fictive qui aurait les mêmes comportements à chaque âge que ceux observés pendant l'année. Cet indicateur ne tient pas compte des décès qui peuvent intervenir au cours de la période d'activité, d'où le qualificatif « apparente ».

### Pour en savoir plus

- « Projections à l'horizon 2060 : des actifs plus nombreux et plus âgés », *Insee Première* n° 1345, avril 2011.
- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2013 », *Insee Résultats* n° 149 Société, décembre 2013.

## 1. Population active et taux d'activité @

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Population active totale (en milliers)</b>	<b>27 305</b>	<b>27 471</b>	<b>27 708</b>	<b>27 897</b>	<b>28 132</b>	<b>28 235</b>	<b>28 266</b>	<b>28 479</b>	<b>28 577</b>
Hommes	14 493	14 540	14 607	14 679	14 766	14 808	14 801	14 911	14 909
Femmes	12 812	12 931	13 101	13 218	13 366	13 427	13 465	13 567	13 668
<b>Taux d'activité des 15-64 ans (en %)</b>	<b>69,7</b>	<b>69,6</b>	<b>69,7</b>	<b>69,9</b>	<b>70,3</b>	<b>70,2</b>	<b>70,2</b>	<b>70,7</b>	<b>71,1</b>
Hommes	75,2	74,9	74,7	74,7	75,0	74,9	74,7	75,3	75,4
Femmes	64,4	64,5	64,9	65,2	65,7	65,8	65,8	66,3	67,0
15-24 ans	38,1	38,1	38,4	38,5	39,6	38,9	37,9	37,4	37,3
25-49 ans	88,2	88,4	88,7	89,3	89,3	89,3	88,9	88,8	88,9
50-64 ans	56,6	56,2	55,9	55,6	56,4	57,1	58,1	60,6	61,7
<i>dont : 55-64 ans</i>	<i>40,4</i>	<i>40,1</i>	<i>40,0</i>	<i>39,8</i>	<i>41,2</i>	<i>42,2</i>	<i>44,0</i>	<i>47,4</i>	<i>49,0</i>

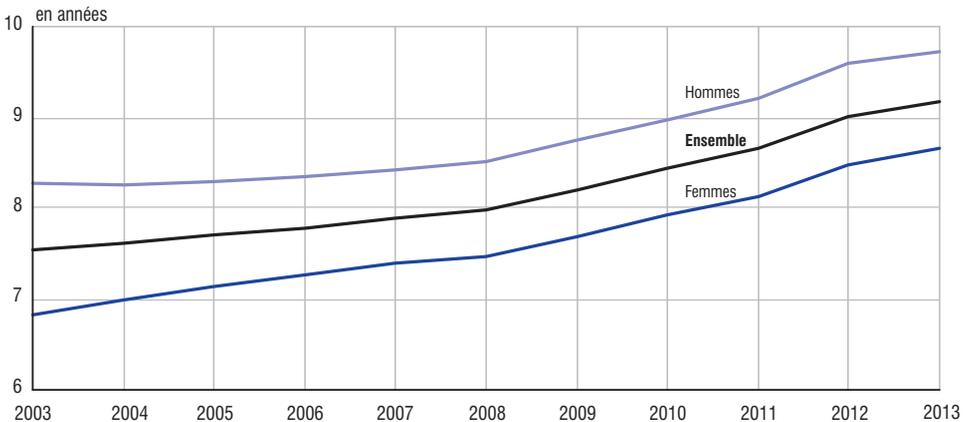
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Lecture : en moyenne en 2013, 71,1 % de la population en âge de travailler (conventionnellement de 15 à 64 ans) est active (en emploi ou au chômage).

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

## 2. Espérance apparente d'activité des personnes âgées de 50 à 64 ans

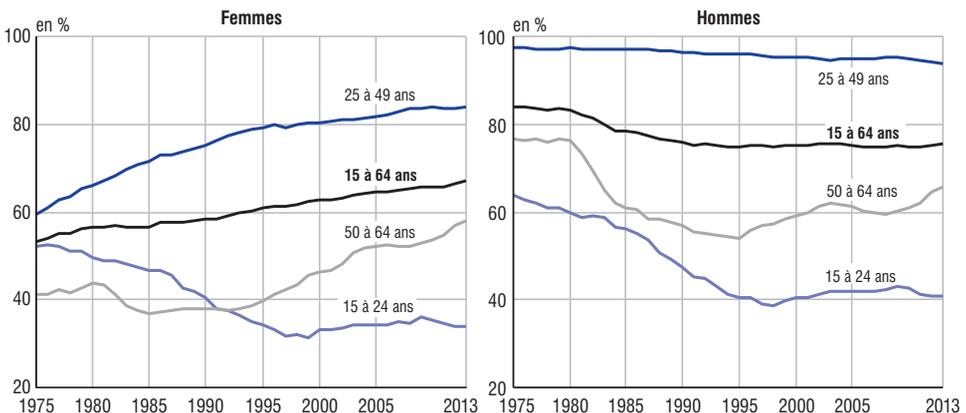


Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 50 à 64 ans.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 3. Évolution du taux d'activité selon le sexe et la tranche d'âge



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

## 3.3 Emploi

En moyenne en 2013, 25,8 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** en France métropolitaine, selon les données de l'**enquête Emploi**.

En 2013, le **taux d'emploi** des 15-64 ans s'établit à 64,1 %. Alors qu'il progressait avant la crise, il a perdu 0,8 point en 2009, et est quasi inchangé depuis. Depuis 2009, le taux d'emploi des femmes a augmenté (+ 0,5 point), alors que celui des hommes a baissé (- 0,6 point). En 2013, celui des femmes reste toutefois inférieur à celui des hommes, avec un écart de 7,4 points. Des disparités apparaissent également selon les tranches d'âge : le taux d'emploi des moins de 50 ans diminue sur la période récente, alors qu'il augmente pour les plus âgés. Ainsi depuis 2008, le taux d'emploi des 15-24 ans et celui des 25-49 ans ont perdu environ 3,0 points. En 2013, le repli est toutefois un peu moins marqué qu'en 2012 pour les 15-24 ans (- 0,2 point après - 1,1 point) et pour les 25-49 ans (- 0,3 point après - 0,7 point). Inversement, le taux d'emploi des 50-64 ans a gagné 4,5 points depuis 2008. En 2013, il s'accroît moins fortement qu'en 2012 (+ 0,7 point après + 2,0 points). Ce ralentissement peut être dû à des départs en retraites plus nombreux. D'une part, il n'y a pas eu en 2013 de nouveau recul de l'âge légal minimal pour prendre sa retraite ; d'autre part, des personnes ont pu bénéficier du dispositif de départ anticipé suite à une carrière longue, modifié fin 2012. L'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est encore plus forte : + 1,1 point en un an et + 7,4 points depuis 2008. Jusqu'en

2008, des effets démographiques soutenaient le taux d'emploi des 55-64 ans : les générations nombreuses du *baby-boom* entraînent dans cette tranche d'âge avec des taux d'emploi plus élevés que les générations creuses qui la quittaient. Ces effets de structure se sont réduits après 2008. Depuis 2011, les tailles des cohortes entrantes et sortantes sont équivalentes. En corrigeant l'évolution des taux d'emploi de ces effets de structure à l'aide du **taux d'emploi sous-jacent**, la hausse est plus forte entre 2006 et 2013 (11,1 points, contre 7,5 points).

En 2013, près de 9 actifs occupés sur 10 sont salariés. Le salariat est plus fréquent chez les femmes (92,3 %) que chez les hommes (85,5 %). Les formes particulières d'emploi (contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage) représentent 11,6 % de l'emploi total.

En 2013, 18,4 % des personnes en emploi sont à temps partiel. Depuis 2008, la part des personnes à temps partiel a augmenté de 1,4 point, dont + 0,4 en 2013. La hausse a été un peu plus forte pour les hommes (+ 1,5 point) que pour les femmes (+ 1,1 point). L'écart entre les hommes et les femmes reste cependant très élevé : en 2013, 7,2 % des hommes en emploi sont à temps partiel, contre 30,6 % des femmes en emploi.

En moyenne sur l'année 2013, le **sous-emploi au sens du BIT** concerne 6,5 % des actifs occupés, soit 0,4 point de plus qu'en 2012. Ainsi, 1,7 million de personnes en France métropolitaine travaillent moins qu'elles ne l'auraient souhaité. Entre 2008 et 2013, la part des personnes en sous-emploi parmi les personnes en emploi a augmenté de 0,9 point. ■

### Définitions

Les personnes qui sont en **emploi au sens du BIT** (les « actifs occupés ») sont celles qui ont travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée.

**Enquête Emploi** : voir *fiche 3.2*.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Le **taux d'emploi sous-jacent** est la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Non pondéré par la taille des cohortes, il permet de neutraliser les effets de composition démographique, particulièrement importants avec l'arrivée depuis 2001 des premières cohortes du *baby-boom* dans la tranche d'âge des 55 ans ou plus, qui affectent fortement le niveau du taux d'emploi effectif de cette tranche d'âge.

Le **sous-emploi au sens du BIT** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire ainsi que toutes les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

### Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2013 », *Insee Première* n° 1516, septembre 2014.
- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2013 », *Insee Résultats* n° 149 Société, décembre 2013.
- « Le taux d'emploi des hommes et des femmes - des écarts plus marqués en équivalent temps plein », *Insee Première* n° 1462, août 2013.
- Voir aussi : *fiches 3.2, 3.4 et 6.3*.

## 1. Statut d'emploi, catégorie socioprofessionnelle et situation de sous-emploi des actifs occupés en 2013

en moyenne annuelle

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)
<b>Ensemble</b>	<b>13 423</b>	<b>100,0</b>	<b>12 341</b>	<b>100,0</b>	<b>25 763</b>	<b>100,0</b>
Personnes en situation de sous-emploi	476	3,5	1 203	9,7	1 679	6,5
<b>Par statut</b>						
Non-salariés	1 946	14,5	949	7,7	2 894	11,2
Salariés	11 476	85,5	11 392	92,3	22 868	88,8
Intérimaires	360	2,7	149	1,2	508	2,0
Apprentis	259	1,9	147	1,2	406	1,6
Contrats à durée déterminée	846	6,3	1 218	9,9	2 064	8,0
Contrats à durée indéterminée	10 012	74,6	9 878	80,0	19 889	77,2
<b>Par catégorie socioprofessionnelle</b>						
Agriculteurs exploitants	376	2,8	143	1,2	519	2,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 140	8,5	450	3,7	1 591	6,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 710	20,2	1 795	14,6	4 505	17,5
Professions intermédiaires	3 180	23,7	3 321	26,9	6 501	25,2
Employés	1 705	12,7	5 597	45,4	7 302	28,3
Ouvriers	4 296	32,0	1 014	8,2	5 310	20,6

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2013.

## 2. Taux d'emploi selon le sexe et l'âge @

en %

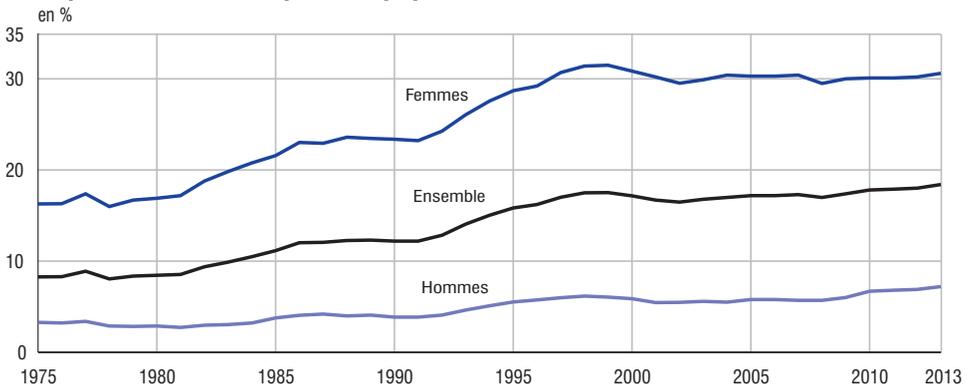
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ensemble des 15-64 ans</b>	<b>63,7</b>	<b>64,4</b>	<b>64,9</b>	<b>64,1</b>	<b>64,0</b>	<b>64,0</b>	<b>64,0</b>	<b>64,1</b>
<i>dont : en équivalents temps plein</i>	<i>59,3</i>	<i>60,0</i>	<i>60,6</i>	<i>59,7</i>	<i>59,4</i>	<i>59,5</i>	<i>59,6</i>	<i>59,6</i>
<b>Sexe</b>								
Hommes de 15-64 ans	69,0	69,2	69,7	68,4	68,3	68,3	68,1	67,8
Femmes de 15-64 ans	58,6	59,6	60,3	59,9	59,8	59,8	60,1	60,4
<b>Âge</b>								
15-24 ans	30,0	31,2	31,4	30,5	30,1	29,7	28,6	28,4
25-49 ans	81,7	82,5	83,7	82,4	82,1	81,8	81,1	80,8
50-64 ans	53,3	53,3	53,2	53,5	54,0	54,9	56,9	57,6
<i>dont : 55-64 ans</i>	<i>38,1</i>	<i>38,2</i>	<i>38,2</i>	<i>38,9</i>	<i>39,7</i>	<i>41,5</i>	<i>44,5</i>	<i>45,6</i>
Taux d'emploi sous-jacent des 55-64 ans	34,3	35,2	36,0	37,4	39,1	41,4	44,3	45,4

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réétalonnées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 3. Proportion d'actifs occupés à temps partiel @



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réétalonnées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

## 3.4 Chômage

En moyenne en 2013, 2,8 millions de personnes sont au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)**, en France métropolitaine, selon l'**enquête Emploi**. Le **taux de chômage** s'élève à 9,8 % de la population active en moyenne annuelle, en hausse de 0,4 point par rapport à 2012.

En 2012 et 2013, le taux de chômage des hommes dépasse celui des femmes pour la première fois depuis 1975 : 10,0 % des hommes actifs sont au chômage en 2013, pour 9,7 % des femmes actives. Les suppressions d'emploi liées à la crise économique ont touché davantage des secteurs d'activité où les hommes sont plus nombreux. Ainsi, entre 2008 et 2013, leur taux de chômage a augmenté de 3,3 points, contre 2,3 points pour les femmes.

Le taux de chômage des 15-24 ans atteint 23,9 % en 2013 : il a crû plus modérément que l'année précédente (+ 0,3 point après + 1,8 point en 2012). Pour les 25-49 ans, le chômage augmente également moins fortement en 2013 (+ 0,4 point après + 0,7 point) et atteint 9,1 %. En revanche, si le taux de chômage des actifs de 50 ans ou plus reste le plus faible, à 6,5 %, sa hausse est plus forte en 2013 qu'en 2012 (+ 0,6 point après + 0,4 point). Le taux de chômage des 15-24 ans est particulièrement élevé. Néanmoins, seule une frange réduite de cette tranche d'âge est active, car la plupart des jeunes poursuivent leurs études sans travailler ou chercher à travailler à côté et sont de ce fait inactifs. Rapportée à l'ensemble de la population des

15-24 ans (actifs et inactifs), la proportion de chômeurs est plus faible, à 8,9 % en 2013, soit seulement 0,8 point de plus que la même proportion parmi les 25-49 ans.

En 2013, aucune catégorie socioprofessionnelle n'est épargnée par la hausse du chômage. Cette hausse est toutefois très modérée pour les professions intermédiaires (+ 0,1 point). À l'opposé, le chômage des ouvriers non qualifiés, le plus élevé (20,6 %), augmente encore fortement (+ 1,1 point après + 1,8 point en 2012). Le taux de chômage des cadres, stabilisé à 3,5 % en 2011 et 2012, atteint 3,9 % en 2013.

En 2013, la part des **chômeurs de longue durée** est quasiment stable, à 40,4 %. En période d'augmentation du nombre de chômeurs, cette part a tendance à baisser en lien avec l'afflux de nouveaux chômeurs. C'est le cas en 2012, où elle a diminué de 1,0 point. De son côté, la part des personnes au chômage depuis deux ans ou plus a augmenté en 2010 et en 2011 mais s'est stabilisée ensuite ; elle est de 19,9 % en 2013.

Certaines personnes sans emploi souhaitent travailler mais ne sont pas classées au chômage, soit parce qu'elles recherchent un emploi sans remplir les conditions de disponibilité, soit parce qu'elles ne recherchent pas d'emploi. Ces personnes sont à la frontière du marché du travail, dans le **halo autour du chômage**. En 2013, 1,3 million de personnes sont dans ce halo du chômage ; 57,3 % d'entre elles sont des femmes. ■

### Définitions

Le **chômage au sens du BIT** : un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

**Enquête Emploi** : voir *fiche 3.2*.

Le **taux de chômage** représente la part des chômeurs dans la population active (les personnes en emploi, c'est-à-dire les « actifs occupés », et les personnes au chômage).

Un **chômeur de longue durée** est un actif au chômage depuis au moins un an.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes inactives au sens du BIT, soit qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas disponibles, soit qui souhaitent travailler mais qui ne recherchent pas d'emploi, qu'elles soient disponibles ou non.

### Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2013 », *Dares Analyses* n° 2014-037, juillet 2014.
- *Informations Rapides* n° 55, mars 2014 : informations sur la nouvelle définition du halo autour du chômage.
- *Note de conjoncture*, Insee, juin 2014.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail »), *fiches 3.2, 3.3 et 6.3*.

## 1. Chômage au sens du BIT selon le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle

en moyenne annuelle

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Nombre de chômeurs (en milliers)</b>	<b>2 299</b>	<b>2 320</b>	<b>2 320</b>	<b>2 121</b>	<b>1 970</b>	<b>2 457</b>	<b>2 504</b>	<b>2 474</b>	<b>2 672</b>	<b>2 813</b>
Hommes	1 123	1 133	1 142	1 062	987	1 281	1 287	1 255	1 405	1 486
Femmes	1 177	1 187	1 178	1 059	984	1 176	1 217	1 219	1 267	1 327
<b>Taux de chômage (en %)</b>	<b>8,5</b>	<b>8,5</b>	<b>8,4</b>	<b>7,7</b>	<b>7,1</b>	<b>8,7</b>	<b>8,9</b>	<b>8,8</b>	<b>9,4</b>	<b>9,8</b>
<b>Par sexe</b>										
Hommes	7,8	7,8	7,9	7,3	6,7	8,7	8,7	8,5	9,4	10,0
Femmes	9,3	9,3	9,1	8,1	7,4	8,8	9,1	9,1	9,3	9,7
<b>Par âge</b>										
15-24 ans	19,8	20,3	21,3	18,8	18,3	22,9	22,5	21,8	23,6	23,9
25-49 ans	7,8	7,8	7,6	7,0	6,3	7,8	8,0	8,0	8,7	9,1
50 ans ou plus	5,2	5	5,1	4,6	4,3	5,2	5,5	5,5	5,9	6,5
<b>Par catégorie socioprofessionnelle</b>										
Cadres	4,1	4,2	3,7	3,0	2,8	3,5	3,7	3,5	3,5	3,9
Professions intermédiaires	5,2	4,8	4,6	4,4	3,8	5,0	4,6	4,8	5,1	5,2
Employés	8,6	9	8,8	7,8	7,0	8,3	8,9	9,2	9,7	10
Ouvriers	10,5	10,8	11	10,1	9,8	12,6	12,8	12,3	13,8	14,6
dont : ouvriers qualifiés	7,4	7,7	7,6	7,2	7,0	8,9	9,4	9,2	10,5	11,2
ouvriers non qualifiés <sup>1</sup>	15,8	15,9	16,8	15,2	14,7	19,1	18,6	17,7	19,5	20,6

1. Y compris ouvriers agricoles.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 2. Part du chômage de longue durée selon l'âge

moyenne annuelle, en %

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Personnes au chômage depuis un an ou plus<sup>1</sup></b>	<b>40,7</b>	<b>41,6</b>	<b>39,7</b>	<b>37,1</b>	<b>35,0</b>	<b>40,0</b>	<b>41,1</b>	<b>40,1</b>	<b>40,4</b>
15-24 ans	23,7	25,3	24,3	24,3	25,7	29,9	28,2	28,4	27,3
25-49 ans	43,0	44,0	41,1	38,4	35,1	40,7	41,9	39,8	40,6
50 ans ou plus	61,3	60,8	60,4	55,1	51,8	53,7	57,4	57,2	56,4
<b>Personnes au chômage depuis deux ans ou plus<sup>1</sup></b>	<b>20,4</b>	<b>20,8</b>	<b>21,1</b>	<b>18,3</b>	<b>16,0</b>	<b>18,4</b>	<b>19,9</b>	<b>19,8</b>	<b>19,9</b>

1. La proportion de chômeurs d'un an ou plus ou de deux ans ou plus est calculée sur l'ensemble des chômeurs pour lesquels on sait calculer l'ancienneté. On fait l'hypothèse que les chômeurs dont l'ancienneté est inconnue ont des anciennetés de chômage comparables aux autres.

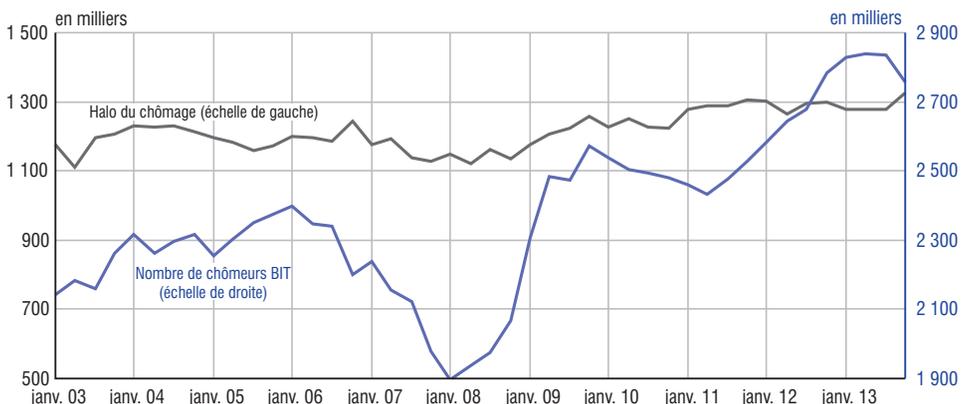
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2013, 27,3 % des chômeurs de 15 à 24 ans sont au chômage depuis un an ou plus.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 3. Le chômage et son halo



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : données corrigées des variations saisonnières en moyenne trimestrielle. Le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 3.5 Politiques du marché du travail

En 2013, les **entrées** dans les **dispositifs ciblés de la politique de l'emploi** augmentent globalement en France métropolitaine : les entrées en emplois aidés dans le secteur non marchand et en formation sont en hausse tandis que celles en emplois aidés marchands diminuent. La mise en place des emplois d'avenir bénéficie à 66 000 jeunes fin 2013, auxquels s'ajoutent 6 000 jeunes recrutés en emploi d'avenir professeur, qui ne sont pas considérés comme partie intégrante des dispositifs de politique de l'emploi. Ces entrées compensent les sorties dues à l'arrêt des dispositifs de retraits d'activité, en particulier la dispense de recherche d'emploi, et permettent de stabiliser à 1,6 million le nombre total de bénéficiaires de dispositifs ciblés de la politique de l'emploi.

Les emplois aidés dans le secteur non marchand (contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir) sont pilotés par les pouvoirs publics, qui définissent chaque année les crédits alloués, les publics ciblés et les taux de prise en charge. Le nombre de contrats initiés en 2013 est en hausse pour la 2<sup>e</sup> année consécutive (+ 5,6 % après + 13 % en 2012) et s'élève à 426 000. Les jeunes de moins de 26 ans sont les principaux bénéficiaires de cette croissance : ils représentent 39 % des nouveaux contrats en 2013, contre 29 % en 2012. La hausse des entrées, conjuguée à un allongement de la durée des contrats (8,8 mois en CUI-CAE en 2013 contre 6,8 mois en 2012 ; 25,4 mois en emploi d'avenir), a entraîné une augmentation de 35 % du nombre de bénéficiaires qui s'établit ainsi à 276 000 fin 2013.

Dans le secteur marchand, les entrées en formations en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation), poursuivent la baisse amorcée en 2012. Fin 2013, ces contrats en alternance bénéficient

à 543 000 personnes sur un total estimé dans le secteur marchand à 910 000 bénéficiaires d'emplois aidés. Les entrées dans les autres contrats aidés de ce secteur (contrat unique d'insertion et emplois d'avenir) progressent sous l'effet de la mise en œuvre des emplois d'avenir, mais leur nombre (63 000 en 2013) reste relativement bas au regard des niveaux observés jusqu'en 2010.

Plus largement, en 2012, les **dépenses publiques ciblées pour les politiques du marché du travail** s'élèvent à 47,8 milliards d'euros en France, soit 2,3 % du PIB. Après de fortes hausses en 2009 et en 2010, puis un recul en 2011, elles retrouvent un niveau proche de celui de 2009. Les dépenses d'indemnisation du chômage, qui en constituent la principale composante avec 29,4 Md€, ont augmenté en 2012 (+ 5,4 %), en lien avec la poursuite de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. Les moyens affectés au service public de l'emploi (5,0 Md€) sont stables. *A contrario*, les dépenses pour les politiques actives baissent de 2,9 %, à 13,1 Md€ en 2012. Ces mesures actives incluent notamment les contrats aidés du secteur non marchand (2,7 Md€), en baisse de 4,6 %, et la formation des demandeurs d'emploi (7,0 Md€, dont 1,5 Md€ pour les aides et exonérations en faveur d'apprentis et 1,7 Md€ pour les allocations de reclassement professionnel). Néanmoins, la baisse des dépenses actives publiques est pour partie compensée par la croissance de l'effort financier des partenaires sociaux. Ils se sont engagés en effet depuis 2010 dans le financement de formation pour les demandeurs d'emploi. Ils y ont consacré 239 millions d'euros en 2012, et 178 millions d'euros en 2011. ■

### Définitions

Les **entrées** comprennent les entrées initiales et les reconductions de contrats.

Les **dispositifs ciblés de la politique de l'emploi** désignent les mesures de la politique d'emploi destinées aux personnes éprouvant des difficultés à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail : aides à l'emploi, stages de formation pour les jeunes et les demandeurs d'emploi ou mesures de retrait d'activité anticipé.

Les **dépenses publiques ciblées pour les politiques du marché du travail** correspondent aux dépenses des administrations publiques en faveur des demandeurs d'emploi, des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail. Les aides ou exonérations de cotisations sociales « zonées » et les dispositifs sectoriels sont exclus.

### Pour en savoir plus

- « Les contrats d'aide à l'emploi en 2012 », *Dares Analyses* n° 021, mars 2014.
- « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2011 », *Dares Analyses* n° 018, février 2014.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 037, juin 2013.

## 1. Flux d'entrées dans les divers dispositifs ciblés de la politique de l'emploi

en milliers

	2010	2011	2012	2013	Évolution entre 2012 et 2013 (en %)
<b>Emplois aidés dans le secteur marchand</b>	<b>804</b>	<b>762</b>	<b>733</b>	<b>700</b>	<b>- 4,4</b>
<i>dont : formations en alternance</i>	428	459	445	413	- 7,2
<i>contrats uniques d'insertion marchands (CUI-CIE)</i>	113	53	52	50	- 2,9
<i>emplois d'avenir marchands</i>	///	///	///	13	///
<b>Emplois aidés dans le secteur non marchand</b>	<b>377</b>	<b>357</b>	<b>403</b>	<b>426</b>	<b>5,6</b>
<i>dont : contrats uniques d'insertion non marchands (CUI-CAE)</i>	377	357	402	368	- 8,5
<i>emplois d'avenir non marchands</i>	///	///	1	58	///
<b>Formation des demandeurs d'emploi</b>	<b>730</b>	<b>682</b>	<b>720</b>	<b>752</b>	<b>4,5</b>
<b>Retraits d'activité</b>	<b>59</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>///</b>	<b>///</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 971</b>	<b>1 828</b>	<b>1 859</b>	<b>1 878</b>	<b>1,0</b>

Champ : France métropolitaine.

Note : les entrées comprennent les entrées initiales et les reconductions. L'emploi marchand aidé comprend les contrats aidés du secteur marchand hors alternance (CUI-CIE et emplois d'avenir marchands), les formations en alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage), les exonérations zonées, l'insertion par l'activité économique, l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE) et l'accompagnement des restructurations. L'emploi non marchand aidé correspond aux contrats aidés du secteur non marchand (CUI-CAE et emplois d'avenir non marchands). La formation des demandeurs d'emploi inclut ici les contrats de transition professionnelle et les conventions de reclassement personnalisé.

Sources : Dares ; ASP ; Pôle emploi.

## 2. Bénéficiaires de dispositifs ciblés de la politique de l'emploi

nombre de bénéficiaires au 31 décembre, en milliers

	2010	2011	2012	2013	Évolution entre 2012 et 2013 (en %)
<b>Emplois aidés dans le secteur marchand</b>	<b>1 003</b>	<b>1 000</b>	<b>950</b>	<b>910</b>	<b>- 4,2</b>
<i>dont : formations en alternance</i>	566	593	581	543	- 6,5
<i>contrats uniques d'insertion marchands (CUI-CIE)</i>	63	44	26	32	22,9
<i>emplois d'avenir marchands</i>	///	///	///	11	///
<b>Emplois aidés dans le secteur non marchand</b>	<b>254</b>	<b>205</b>	<b>204</b>	<b>276</b>	<b>34,9</b>
<i>dont : contrats uniques d'insertion non marchands (CUI-CAE)</i>	241	204	203	221	8,9
<i>emplois d'avenir non marchands</i>	///	///	1	54	///
<b>Formation des demandeurs d'emploi</b>	<b>334</b>	<b>281</b>	<b>309</b>	<b>319</b>	<b>3,2</b>
<b>Retraits d'activité</b>	<b>333</b>	<b>205</b>	<b>122</b>	<b>68</b>	<b>- 44,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 925</b>	<b>1 691</b>	<b>1 585</b>	<b>1 572</b>	<b>- 0,8</b>

Champ : France métropolitaine.

Note : en plus des contrats cités dans la note de la figure 1, les bénéficiaires de contrats en extinction sont comptabilisés (CIE, CI-RMA et SEJE dans le secteur marchand, CAE et contrats d'avenir dans le secteur non marchand). Les données présentées sont issues de séries corrigées des variations saisonnières.

Sources : Dares ; ASP ; Pôle emploi.

## 3. Dépenses publiques pour les politiques du marché du travail

en millions d'euros courants

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Services</b>							
Services du marché du travail <sup>1</sup>	4 357	4 237	4 006	4 934	5 947	5 129	5 147
<b>Mesures actives</b>							
Formation professionnelle	5 238	5 675	5 491	6 845	7 363	7 063	6 978
Incitations à l'emploi <sup>2</sup>	1 853	1 680	1 437	1 158	1 343	662	568
Emploi protégé <sup>3</sup>	1 549	1 661	1 864	2 065	2 113	1 842	1 906
Création directe d'emplois <sup>4</sup>	3 548	3 882	2 984	2 958	4 202	2 848	2 716
Aide à la création d'entreprise <sup>5</sup>	185	652	644	738	1 056	1 052	909
<b>Soutiens</b>							
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi <sup>6</sup>	24 168	22 666	22 338	26 747	27 942	27 924	29 433
Préretraites	817	795	452	296	198	130	108
<b>Ensemble</b>	<b>41 716</b>	<b>41 249</b>	<b>39 216</b>	<b>45 740</b>	<b>50 164</b>	<b>46 650</b>	<b>47 766</b>
<b>Ensemble en % de PIB</b>	<b>2,25</b>	<b>2,12</b>	<b>1,96</b>	<b>2,36</b>	<b>2,51</b>	<b>2,27</b>	<b>2,28</b>

1. Services assurés par les services publics de l'emploi et autres organismes, qui assurent l'accompagnement et facilitent l'insertion des demandeurs d'emploi ou assistent les employeurs dans le recrutement de personnel. – 2. Contributions aux coûts salariaux afin de faciliter le recrutement de chômeurs ou d'autres groupes particuliers (emplois aidés dans le secteur marchand). – 3. Mesures pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées. – 4. Mesures qui créent des emplois supplémentaires pour des chômeurs de longue durée ou des personnes ayant des difficultés particulières d'insertion (emplois aidés dans le secteur non marchand). – 5. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus en totalité. – 6. Prestations chômage (assurance et solidarité) ou de chômage partiel.

Champ : France.

Note : ces dépenses ne comprennent pas les dépenses engagées par les partenaires sociaux en faveur de la formation des demandeurs d'emploi.

Source : Dares pour Eurostat (Base de données « Politiques du marché du travail »).

## 3.6 Durée et conditions de travail

En 2013, la **durée habituelle hebdomadaire du travail** déclarée par les personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi, salarié ou non, est de 37,5 heures en France métropolitaine : 40,7 heures pour celles à temps complet et 23,1 heures pour celles à temps partiel. Cette durée est largement supérieure chez les indépendants : 54,7 heures pour les agriculteurs et 47,9 heures pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Elle est de 36,2 heures pour l'ensemble des salariés, 39,2 heures pour ceux à temps complet et 23,3 heures pour ceux à temps partiel.

Certaines personnes ont des **horaires de travail atypiques**. Sur une période de quatre semaines, 38 % des personnes en emploi ont travaillé au moins une fois le samedi, 20 % le dimanche, 26 % le soir et 9 % la nuit. Parmi les salariés, le travail le samedi et le dimanche est plus répandu chez les employés, le travail de nuit chez les ouvriers, le travail le soir chez les cadres. La proportion d'agriculteurs et d'artisans-commerçants qui déclarent travailler le soir et le week-end est supérieure à celle des salariés. Par ailleurs, 38 % des cadres disent avoir travaillé au moins une fois à leur domicile bien qu'il ne s'agisse pas de leur lieu de travail attiré.

En 2011, les salariés affiliés au régime général de la Sécurité sociale ont subi 23 **accidents**

**du travail** avec arrêt pour un million d'heures travaillées. La fréquence des accidents du travail est deux fois plus élevée dans la construction. Le secteur de la santé, l'hébergement médico-social et l'hébergement-restauration sont les autres secteurs d'activité qui regroupent les salariés les plus exposés au risque d'accident du travail. Il existe une forte disparité entre les différentes catégories de salariés. Le nombre moyen d'accidents pour un million d'heures de travail s'élève à 43 pour les ouvriers, contre 3 pour les cadres et 8 pour les professions intermédiaires. Pour un nombre d'heures de travail donné, les jeunes sont plus touchés que leurs aînés et les hommes plus que les femmes.

Plus de 54 000 **maladies professionnelles** ont été reconnues en 2011, dont 85 % de troubles musculo-squelettiques. Les ouvriers et les femmes, tout particulièrement les ouvrières, sont les plus exposés. Dans l'ensemble des maladies professionnelles reconnues, la part que représentent les maladies provoquées par l'amiante est faible, mais elles constituent la grande majorité des cancers professionnels et leur issue dans ce cas est souvent mortelle. La surdit  affecte principalement les ouvriers de l'industrie, tandis que les jeunes coiffeuses sont les plus exposées aux dermatoses. La reconnaissance d'une maladie professionnelle intervient le plus souvent entre 40 et 59 ans. ■

### Définitions

**Durée habituelle hebdomadaire du travail** : elle s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles », effectuées à titre individuel.

**Horaires de travail atypiques** : ils s'opposent aux horaires en journées standardisées (c'est-à-dire matin et après-midi, du lundi au vendredi). Dans l'enquête Emploi de l'Insee, les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (entre 20h et minuit) ou la nuit (entre minuit et 5h), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation sont considérées comme ayant des horaires atypiques.

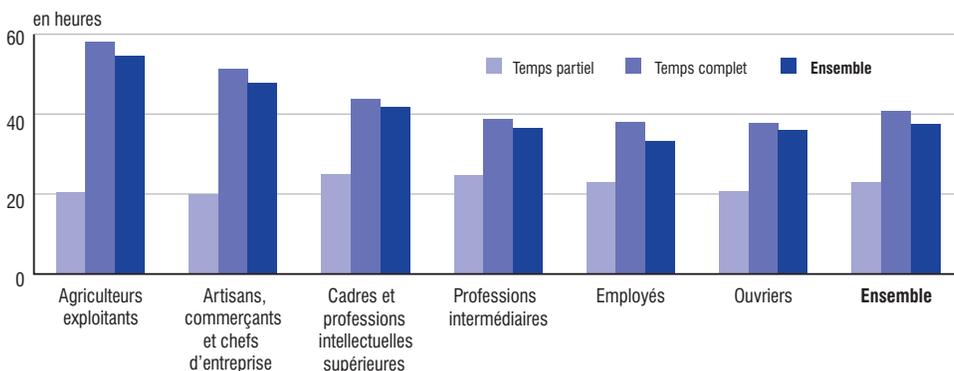
**Accident du travail** : accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Cnam-TS, et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

**Maladie professionnelle** : c'est une atteinte à la santé contractée au cours du travail et qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine. Ses symptômes apparaissent après une période de latence.

### Pour en savoir plus

- « Les accidents du travail entre 2005 et 2010 : une fréquence en baisse », *Dares Analyses* n° 10, février 2014.
- « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses* n° 047, juillet 2013.
- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2007 », *Dares Analyses* n° 56, septembre 2010.
- « L'exposition des salariés aux accidents du travail en 2007 », *Dares Analyses* n° 50.2, décembre 2009.

## 1. Durée habituelle hebdomadaire du travail en 2013



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : durée déclarée par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée.

Source : Insee, enquête Emploi 2013.

## 2. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2013

en %

	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...					Horaires alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc. <sup>1</sup>	Horaires variables d'une semaine à l'autre <sup>1</sup>
	le soir (20h-00h)	la nuit (00h-5h)	le samedi	le dimanche	au domicile s'il n'est pas le lieu de travail		
<b>Catégorie socioprofessionnelle (répartition en %)</b>							
Agriculteurs exploitants (2 %)	41	13	86	70	34	0	55
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6 %)	38	9	70	30	38	0	42
Cadres et professions intellectuelles supérieures (18 %)	37	8	33	18	38	1	26
Professions intermédiaires (25 %)	25	8	33	18	18	5	22
Employés (28 %)	20	8	44	24	3	6	23
Ouvriers (21 %)	20	13	27	12	2	15	16
<b>Ensemble (100 %)</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>24</b>

1. Organisation des horaires dans l'emploi principal.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Lecture : en 2013, 37 % des cadres ont travaillé au moins une fois le soir (entre 20h et 00h) au cours des 4 semaines précédant l'enquête.

Note : la formulation et la période de référence des questions sur les horaires de travail atypiques ont été modifiées en 2013, ce qui ne permet pas d'effectuer des comparaisons avec les résultats des années antérieures. Les chiffres entre parenthèses indiquent la répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle en 2013.

Source : Insee, enquête Emploi 2013.

## 3. Nombre d'accidents du travail pour un million d'heures de travail en 2011

	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Cadres et chefs d'entreprise	2	3	3
Professions intermédiaires	8	9	8
Employés	26	18	20
Ouvriers	44	38	43
<b>Âge</b>			
De 15 à 19 ans	55	26	45
De 20 à 29 ans	36	20	29
De 30 à 39 ans	27	16	23
De 40 à 49 ans	24	17	21
De 50 à 59 ans	21	17	19
60 ans ou plus	13	13	13
<b>Ensemble</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>23</b>

Champ : France, salariés du régime général présents dans les DADS-Insee (sont notamment exclus les salariés des autres régimes de sécurité sociale couvrant le risque d'accident du travail comme les agents titulaires de la SNCF, les agents contractuels des organismes de l'État et les salariés des services domestiques).

Lecture : en 2011, pour un million d'heures de travail salariées, les femmes ouvrières totalisent en moyenne 38 accidents du travail reconnus par le régime général.

Sources : CNAM-TS (accidents du travail) ; Insee, DADS (heures salariées) ; calculs Dares.

## 3.7 Salaires du secteur privé et des entreprises publiques

En 2012, un salarié du **secteur privé ou d'une entreprise publique** perçoit en **équivalent temps plein** (EQTP) en moyenne par an 25 850 € nets de tous prélèvements à la source (soit un salaire mensuel moyen de 2 154 €). En euros courants, le salaire net moyen ralentit en 2012 (+ 1,6 % après + 2,3 % en 2011), dans un contexte de quasi-stabilité de l'inflation (+ 2,0 % en moyenne en 2012 après + 2,1 % en 2011). De ce fait, le salaire net moyen en euros constants diminue (- 0,4 % en 2012), après un ralentissement amorcé en 2010 (+ 0,5 % en 2010 et + 0,2 % en 2011).

En 2012, le salaire moyen des cadres baisse pour la deuxième année consécutive, même si la baisse est moins prononcée qu'en 2011 (- 0,8 % en euros constants après - 1,5 %). Les rémunérations des cadres sont plus cycliques car elles comprennent une part variable plus élevée que pour les autres catégories socioprofessionnelles. Le salaire moyen des cadres baisse notamment dans les activités financières, où la part variable est particulièrement élevée (- 4,9 % en euros constants). Le salaire des professions intermédiaires enregistre un net repli (- 1,1 % en euros constants). Les salaires des employés et des ouvriers diminuent moins fortement (- 0,4 %). En effet, les pertes d'emplois enregistrées dans l'industrie, la construction et l'intérim, qui touchent surtout des ouvriers et des employés peu qualifiés, faiblement rémunérés, freinent mécaniquement la baisse du salaire moyen de l'ensemble des ouvriers et employés.

### Définitions

Le **secteur privé et les entreprises publiques** recouvrent l'ensemble des salariés, y compris les bénéficiaires des contrats aidés, hormis les personnels des services domestiques, les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés agricoles ainsi que les apprentis et les stagiaires.

Le **salaire en équivalent temps plein** (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au *pro rata* de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Le **Smic** (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Jusqu'en 2012, il est revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac », à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Le Smic est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de cet indice des prix. Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

**Rapport interdécile** : voir *fiche 3.8*.

Sauf mention contraire, les niveaux de salaires sont exprimés en euros courants et les évolutions en euros constants.

### Pour en savoir plus

- « Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques », *Insee Première*, novembre 2014.
- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références » édition 2014.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail »), *fiches 3.8 et 6.4*.

Après la hausse anticipée de décembre 2011 (+ 2,1 %), le **Smic** horaire brut a été revalorisé de 0,3 % le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de 2,0 % le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Ainsi, en 2012, le Smic horaire augmente en moyenne annuelle de 1,2 % en euros constants. Un salarié à temps plein au Smic a perçu 1 107 € nets par mois.

Le **rapport interdécile**, qui mesure la dispersion des salaires, reste stable à 2,9 depuis 2004 : les salaires des cadres sont davantage dispersés (3,0) que ceux des professions intermédiaires (2,2), des employés (1,9) et des ouvriers (1,9). En EQTP, le salaire annuel net médian s'élève à 20 760 € (soit 1 730 € par mois). Il est inférieur de près de 20 % au salaire net moyen et diminue de 0,6 % en euros constants. 10 % des salariés en EQTP ont gagné moins de 14 200 € en 2011 (1 184 € mensuels), tandis qu'à l'autre extrémité de la distribution, 10 % gagnent plus de 41 460 € (3 455 € mensuels).

En 2012, le salaire moyen diminue moins fortement pour les femmes (- 0,1 % en euros constants) que pour les hommes (- 0,5 % en euros constants), et ce, sur l'ensemble de la distribution des salaires. Aussi, l'écart salarial moyen entre les hommes et les femmes se réduit de nouveau légèrement : en EQTP, une salariée gagne en moyenne 19,2 % de moins qu'un salarié homme. À âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et temps travaillé équivalents, il reste un écart de salaire de l'ordre de 10 % entre hommes et femmes. ■

# Salaires du secteur privé et des entreprises publiques 3.7

## 1. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	2002	2011	2012	en moyenne par an entre 2002 et 2012	2011-2012
<b>Ensemble</b>	<b>20 720</b>	<b>25 450</b>	<b>25 850</b>	<b>0,5</b>	<b>- 0,4</b>
Cadres <sup>1</sup>	41 950	47 840	48 390	- 0,3	- 0,8
Professions intermédiaires	21 550	26 140	26 370	0,3	- 1,1
Employés	14 740	18 560	18 850	0,7	- 0,4
Ouvriers	15 440	19 500	19 800	0,7	- 0,4
<b>Hommes</b>	<b>22 610</b>	<b>27 650</b>	<b>28 070</b>	<b>0,4</b>	<b>- 0,5</b>
Cadres <sup>1</sup>	44 750	51 600	52 250	- 0,2	- 0,7
Professions intermédiaires	22 780	27 670	27 920	0,3	- 1,0
Employés	15 680	19 730	20 080	0,7	- 0,2
Ouvriers	15 920	20 060	20 370	0,7	- 0,4
<b>Femmes</b>	<b>17 740</b>	<b>22 270</b>	<b>22 680</b>	<b>0,7</b>	<b>- 0,1</b>
Cadres <sup>1</sup>	34 480	40 330	40 890	0,0	- 0,6
Professions intermédiaires	19 890	24 080	24 320	0,3	- 1,0
Employées	14 380	18 080	18 350	0,7	- 0,5
Ouvrières	13 160	16 560	16 950	0,8	0,4

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers 2002 et 2011 définitifs et 2012 semi-définitif (exploitation au 1/12).

## 2. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le secteur

	Niveau en euros courants		Évolution 2011-2012 en euros constants (en %)	Structure des effectifs (en %)	
	2011	2012		2011	2012
Industrie	27 430	28 030	0,2	19,4	19,3
Construction	23 410	23 690	- 0,8	8,7	8,6
Transports	25 470	25 690	- 1,1	8,1	8,1
Commerce	23 190	23 550	- 0,4	17,4	17,5
Services	25 840	26 240	- 0,4	46,4	46,5
<b>Ensemble</b>	<b>25 450</b>	<b>25 850</b>	<b>- 0,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers 2011 définitif et 2012 semi-définitif (exploitation au 1/12).

## 3. Distribution des salaires annuels nets en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

	en euros				
	Ensemble	Cadres <sup>1</sup>	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 <sup>er</sup> décile (D1)	14 200	25 250	16 900	13 400	13 700
2 <sup>e</sup> décile (D2)	15 850	29 580	19 290	14 560	15 200
3 <sup>e</sup> décile (D3)	17 330	33 330	21 170	15 490	16 390
4 <sup>e</sup> décile (D4)	18 910	36 730	22 900	16 390	17 500
<b>5<sup>e</sup> décile (médiane)</b>	<b>20 760</b>	<b>40 250</b>	<b>24 620</b>	<b>17 380</b>	<b>18 650</b>
6 <sup>e</sup> décile (D6)	23 090	44 220	26 460	18 520	19 900
7 <sup>e</sup> décile (D7)	26 210	49 510	28 610	19 990	21 390
8 <sup>e</sup> décile (D8)	31 290	57 900	31 660	22 100	23 370
9 <sup>e</sup> décile (D9)	41 460	74 790	36 840	25 790	26 680
<b>Rapport interdécile (D9/D1)</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % de salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1<sup>er</sup> décile de salaire (D1), soit 14 200 euros par an.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichier 2012 semi-définitif (exploitation au 1/12).

## 3.8 Salaires de la fonction publique

**F**in 2012, en France, la fonction publique emploie 5,5 millions de salariés dont 2,1 millions dans la fonction publique d'État (FPE) hors militaires, 1,9 million dans la fonction publique territoriale (FPT) et 1,0 million dans le **secteur hospitalier public** (SHP).

En 2012, en France, un salarié gagne en moyenne par an en **équivalent temps plein** (EQTP) 29 580 euros nets dans la FPE, 22 180 euros dans la FPT et 26 900 euros dans le SHP. Ces écarts salariaux reflètent essentiellement des répartitions très différentes par catégorie statutaire entre les trois fonctions publiques. En effet, dans la FPE, 64 % des titulaires sont de catégorie A, contre 25 % dans le SHP (hors personnel médical) et 9 % dans la FPT. À l'inverse, les agents titulaires de catégorie C, moins qualifiés, sont beaucoup plus nombreux dans la FPT (77 %) et dans le SHP (50 %). La proportion de titulaires, quant à elle, est assez proche dans les trois versants de la fonction publique.

Entre 2011 et 2012, dans la FPE, le salaire moyen net en EQTP augmente de 1,2 % en euros courants, soit une baisse de 0,8 % en euros constants, compte tenu de la hausse des prix en 2012 (+ 2,0 %). La diminution atteint 0,6 % en euros constants dans le SHP et 0,5 % dans la FPT. Le salaire des agents titulaires diminue pour toutes les catégories hiérarchiques dans les trois versants de la fonction publique. Cependant, suite à la revalorisation de l'indice minimum de la fonction publique (+ 7 points au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et + 6 points au 1<sup>er</sup> juillet 2012, le portant à 308), le salaire des agents titulaires de catégorie C diminue un peu moins fortement que celui des autres catégories dans la FPE et

dans la FPT (- 0,6 % en euros constants). Si le salaire des titulaires baisse dans les trois versants de la fonction publique, celui des autres salariés (hors personnel médical) augmente de 0,6 % en euros constants dans le SHP et reste stable dans la FPT. Cette stabilité s'explique en partie par la baisse du volume en EQTP des bénéficiaires de contrats aidés dans la FPT en 2012, dont le niveau de rémunération est parmi les plus faibles. Le salaire des agents titulaires de catégorie A dans le SHP diminue de 1,4 % en euros constants. Après le passage en 2011 d'environ la moitié des infirmiers de la catégorie B à la catégorie A, le salaire de cette catégorie de personnels a été très peu dynamique en 2012.

Dans les trois versants de la fonction publique et dans chaque catégorie statutaire, le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. L'écart est particulièrement prononcé dans le SHP (22 % contre 15 % dans la FPE et 10 % dans la FPT). De fait, dans le SHP, 18 % des hommes appartiennent au personnel médical, dont le salaire moyen est nettement plus élevé, contre seulement 5 % des femmes. Dans les trois versants de la fonction publique, c'est parmi les titulaires de catégorie A que les écarts de salaires entre hommes et femmes sont les plus élevés : 19 % dans la FPE, 16 % dans la FPT et 16 % dans le SHP hors personnel médical.

La dispersion des salaires, mesurée ici par le **rapport interdécile**, est légèrement plus importante dans le FPE (2,4) et dans le SHP (2,2) que dans la FPT (2,0). Elle est, par ailleurs, plus faible dans chacune des fonctions publiques que dans le secteur privé, où le rapport interdécile atteint 2,9 en 2012. ■

### Définitions

**Secteur hospitalier public** (SHP) : ce sont des établissements publics (catégorie juridique agrégée des personnes morales et organismes soumis au droit administratif) dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (8610Z, NAF rév. 2) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364).

**Salaires en équivalent temps plein** (EQTP) : voir fiche 3.7.

**Rapport interdécile** : rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

### Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique territoriale - En 2012, les salaires baissent de 0,5 % en euros constants », *Insee Première* n° 1514, septembre 2014.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État - En 2012, les salaires baissent de 0,8 % en euros constants », *Insee Première* n° 1509, juillet 2014.
- « Baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2011 et 2012 », *Informations rapides* n° 90, Insee, avril 2014.
- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, DGAFP, édition 2014.

# Salaires de la fonction publique 3.8

## 1. Salaire annuel net moyen en EQTP par catégorie statutaire dans la fonction publique en 2012

	Fonction publique d'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Niveau	Évolution 2011/2012	Niveau	Évolution 2011/2012	Niveau	Évolution 2011/2012
<b>Salaire annuel net moyen en EQTP (niveaux en euros, évolutions en % et en euros constants)</b>						
Titulaires	31 460	- 0,7	22 920	- 0,6	24 920	- 0,7
Catégorie A	34 610	- 1,0	39 160	- 0,7	29 770	- 1,4
Catégorie B	28 710	- 0,7	27 160	- 1,1	28 130	- 0,6
Catégorie C	22 470	- 0,6	20 280	- 0,6	20 920	- 0,8
Autres salariés (hors personnel médical)	24 170	- 0,7	19 230	0,0	18 890	0,6
Personnel médical	///	///	///	///	62 400	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>29 580</b>	<b>- 0,8</b>	<b>22 180</b>	<b>- 0,5</b>	<b>26 900</b>	<b>- 0,6</b>
<b>Répartition des effectifs en EQTP (en % des salariés)</b>						
Titulaires	74		80		77	
Répartition par catégorie statutaire (en % des titulaires)						
Catégorie A	64		9		25	
Catégorie B	20		14		25	
Catégorie C	16		77		50	
Autres salariés (hors personnel médical)	26		20		15	
Personnel médical	///		///		8	
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Part des femmes (en %)</b>	<b>59</b>		<b>58</b>		<b>77</b>	

Champ : France, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT), et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

## 2. Salaire annuel net moyen en EQTP par catégorie statutaire et par sexe dans la fonction publique en 2012

	Fonction publique d'État (FPE)			Fonction publique territoriale (FPT)			Secteur hospitalier public (SHP)		
	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)
<b>Salaire annuel net moyen en EQTP (en euros)</b>									
Titulaires	34 440	29 330	15	24 230	21 910	10	25 400	24 800	2
Catégorie A	39 120	31 680	19	44 170	35 970	19	34 340	28 900	16
Catégorie B	29 520	27 770	6	28 980	26 110	10	29 210	27 920	4
Catégorie C	23 540	21 860	7	21 570	19 200	11	21 190	20 840	2
Autres salariés (hors personnel médical)	26 190	22 880	13	20 590	18 410	11	20 630	18 390	11
Personnel médical	///	///	///	///	///	///	66 990	56 750	15
<b>Ensemble</b>	<b>32 410</b>	<b>27 610</b>	<b>15</b>	<b>23 580</b>	<b>21 150</b>	<b>10</b>	<b>32 360</b>	<b>25 240</b>	<b>22</b>
<b>Répartition des effectifs en EQTP (en % des salariés)</b>									
Titulaires	75	73		82	78		67	80	
Répartition par catégorie statutaire (en % des titulaires)									
Catégorie A	60	67		8	10		20	26	
Catégorie B	25	16		11	15		20	26	
Catégorie C	14	18		80	74		60	48	
Non-titulaires	25	27		18	22		15	16	
Personnel médical	///	///		///	///		18	5	
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		<b>100</b>	<b>100</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	

Champ : France, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT), et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical, et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

## 3. Indicateurs de dispersion des salaires annuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2012

Champ : France, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT), et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical, et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).  
Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % des salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1<sup>er</sup> décile de salaire (D1), soit 17 810 euros par an en EQTP dans la FPE.  
Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

